

BREVET PROFESSIONNEL Aménagements Paysagers (BP AP)



Formation diplômante

Niveau 4 - RNCP 38314

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly

Voies de formations différentes :
La validation des acquis de l'expérience (VAE)
Apprentissage



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully.



826 h de formation professionnelle
287 h de stage en entreprise



16€/l'heure (tarif négocié en cas de financement collectif Région ou France Travail, tarif préférentiel en cas d'autofinancement)

Objectif de la formation

Assurer l'ensemble des tâches techniques et organisationnelles (réaliser les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport), qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise de Paysage ou d'une collectivité.

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton «s'inscrire» en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Présentation de la formation lors d'une réunion d'information collective
4. Test de positionnement
5. Entretien individuel pédagogique en présentiel

Selon les financements, les dossiers des candidats peuvent être soumis à la validation des financeurs.

Rémunération - financement

- Financements possibles : France Travail, Région, CPF Transition Pro, CPF, autofinancement...
- Rémunération selon le financement.

Public - Prérequis

Le public ciblé est un public adulte qui a pour projet professionnel de travailler dans le domaine du paysage.

Prérequis :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Etre en capacité de lire et comprendre un document professionnel, de décrire à l'écrit une situation professionnelle et de résoudre un problème mathématique avec une ou plusieurs des quatre opérations
- Ne pas présenter de contre-indication médicale avérée en lien avec les travaux visés par le métier
- Avoir réalisé une immersion en paysage
- Avoir un projet professionnel en tant qu'ouvrier paysagiste qualifié, chef d'équipe ou souhaiter créer son entreprise en paysage

Modalités d'adaptation du parcours

Adaptation du parcours en fonction des diplômes précédemment obtenus, du résultat des tests de positionnement et de l'expérience professionnelle (parcours allégé ou préconisation d'heures de remise à niveau ou d'accompagnement).

Les candidats titulaires d'un Bac peuvent être dispensés de l'évaluation de l'UCARE (Validation des Acquis Académiques).

Les candidats titulaires d'un diplôme agricole peuvent être dispensés d'évaluation d'autres UC (voir le tableau de validation des acquis académiques).

Contenu de la formation

UC1- Se situer en tant que professionnel

C1.1- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.

C1.2- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage.

UC2 - Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement paysager

C2.1 - Préparer le travail pour un chantier.

C2.2 - Coordonner le travail sur un chantier.

UC3 - Réaliser des interventions d'entretien des végétaux

C 3.1 - Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal.

C 3.2 - Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.

UC4 - Réaliser des interventions de mise en place des végétaux

C 4.1 - Réaliser des travaux de plantation.

C 4.2 - Réaliser des travaux de végétalisation par semis.

UC5 - Mettre en place des infrastructures

C 5.1 - Réaliser des murets et des escaliers

C 5.2 - Mettre en place des revêtements



UC6 - UCARE - Mettre en place un jardin vivrier

C6.1 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux comestibles

C6.2- Réaliser une réception du jardin vivrier

UC : Unité Capitalisable, une UC correspond à un bloc de compétences

UCARE : Unités Capitalisables d'Adaptation Régionales ou à l'Emploi

Les + de la formation

- Formation axée sur la pratique professionnelle et les échanges avec les professionnels du métier (témoignages, visites en entreprises...)
- Des modules complémentaires intégrés au parcours de formation :
 - Formation SST
 - Formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) avec passage du test d'obtention
 - Formation Certiphyto (niveau Décideur)

Métiers préparés

Selon la nomenclature du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (code ROME), les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein du code A 1203 parmi lesquelles :

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier des espaces verts
- Technicien paysagiste.

Poursuite d'études

Le jardinier d'espaces verts, grâce à une formation complémentaire spécifique, peut se spécialiser dans un domaine précis (installation d'arrosage intégré, élagage, maçonnerie ou encore terrains sportifs, golf...).

Avec une expérience d'encadrement du personnel, il lui est possible de devenir chef d'équipe. Il a aussi la possibilité de s'installer comme chef d'entreprise après plusieurs années d'expérience et une formation en gestion et management.

Plus d'infos sur le site internet.

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully
cfppa.ecully@educagri.fr
0478334612
<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>



Pour plus d'infos sur la formation scanner le QR code ou rdv sur notre site web



— E P L E F P A - LYON - DARDILLY - ECULLY —

